

## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

### AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 200, chemin Sainte-Foy, bureau 400, Québec (Québec) G1R 1T3.

| NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | NATURE DE LA DEMANDE | ENDROIT D'EXPLOITATION |
|-----------------------------|----------------------|------------------------|
|-----------------------------|----------------------|------------------------|

|  |  |  |
|--|--|--|
| Ville De Donnacona<br>300 Rue de l'Église<br>Donnacona (Québec)<br>G3M 1Z5 | Addition de localisation 1er étage et localisation autres (dans les gradins) et augmentation de la capacité du permis accessoire dans un centre sportif localisé au sous-sol | VILLE DE DONNACONA<br>300 Rue de l'Église<br>Donnacona (Québec)<br>G3M 1Z5<br>Dossier : 173070 |
|--|--|--|

Québec

>16524

## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

### AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

| NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | NATURE DE LA DEMANDE | ENDROIT D'EXPLOITATION |
|-----------------------------|----------------------|------------------------|
|-----------------------------|----------------------|------------------------|

|  |  |   |
|--|--|---|
| Salon de Quilles<br>St-Raymond Inc.<br>750 Côte Joyeuse<br>Saint-Raymond<br>(Québec) G3L 4B1 | Addition d'une localisation terrasse avec les activités de danse et de spectacles sans nudité au permis Accessoire dans un Centre Sportif, existant.<br>Ajoutations des autorisations de danse et de spectacles sans nudité au permis de Bar existant. | SALON DE QUILLES<br>ST-RAYMOND<br>750 Côte Joyeuse<br>Saint-Raymond<br>(Québec) G3L 4B1<br>Dossier : 705954 |
|--|--|---|

Québec

>16525

## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

### AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

| NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | NATURE DE LA DEMANDE | ENDROIT D'EXPLOITATION |
|-----------------------------|----------------------|------------------------|
|-----------------------------|----------------------|------------------------|

|   |  |  |
|---|--|--|
| Vallée Bras-Du-Nord,<br>Coop De Solidarité<br>107 Grande Ligne<br>Saint-Raymond<br>(Québec) G3L 2Y4 | Une permis accessoire dans un centre de plein-air incluant une terrasse. | ACCUEIL SHANNAHAN<br>2180 Rang Saguenay<br>Saint-Raymond<br>(Québec) G3L 3G3<br>Dossier : 10205286 |
|---|--|--|

Québec

>16526

## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

### AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

| NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | NATURE DE LA DEMANDE | ENDROIT D'EXPLOITATION |
|-----------------------------|----------------------|------------------------|
|-----------------------------|----------------------|------------------------|

|   |   |   |
|---|---|---|
| Vallée Bras-Du-Nord,<br>Coop De Solidarité<br>107 Grande Ligne<br>Saint-Raymond<br>(Québec) G3L 2Y4 | Un permis accessoire dans un centre de plein-air incluant une terrasse. | ACCUEIL CANTIN<br>1391 Rang Sainte-Croix<br>Saint-Raymond<br>(Québec) G3L 3H8<br>Dossier : 10205310 |
|---|---|---|

Québec

>16527

## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

### AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

| NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | NATURE DE LA DEMANDE | ENDROIT D'EXPLOITATION |
|-----------------------------|----------------------|------------------------|
|-----------------------------|----------------------|------------------------|

|   |  |  |
|---|--|--|
| Microbrasserie L'Ironie<br>du 13 inc.<br>A/S M. Jonathan<br>Fiteau<br>120-440, 3e avenue<br>Lévis (Québec)<br>G6W 5M6<br>Dossier : 55-30-3000 | Demande de permis d'entrepôt (bière) aux fins de l'agent | 85 rue des Grandes-Lacs<br>Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)<br>G3A 1T5 |
|---|--|--|

Québec

>16517

## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

### AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 200, chemin Sainte-Foy, bureau 400, Québec (Québec) G1R 1T3.

| NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | NATURE DE LA DEMANDE | ENDROIT D'EXPLOITATION |
|-----------------------------|----------------------|------------------------|
|-----------------------------|----------------------|------------------------|

|   |  |  |
|---|--|--|
| L'Oeufrier<br>Pont-Rouge inc.<br>2680 Avenue Dalton<br>Québec (Québec)<br>G1P 354 | Un permis restaurant incluant la terrasse. | L'OEUFRIER<br>PONT-ROUGE<br>14 Route de la Pinière<br>Loc. 105<br>Pont-Rouge (Québec)<br>G3H 2Z3<br>Dossier : 10207654 |
|---|--|--|

Québec

>16536

### CLÔTURE D'INVENTAIRE (Avis dans le journal: C.c.Q., art. 795)

Avis est par les présentes donné, qu'à la suite du décès de Fernand RIVARD, en son vivant résidant au 395, Chemin Sir-Lomer-Gouin, Deschambault-Grondines, province de Québec, G0A 1W0, survenu le 9 novembre 2022, un inventaire des biens du défunt a été fait par M<sup>e</sup> Jean-François ASSELIN, liquidateur, le 12 juin 2023, devant M<sup>e</sup> Nadia ROY, notaire, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de M<sup>e</sup> Jean-François ASSELIN, notaire, sise au 3075, chemin des Quatre-Bourgeois, bureau 200, Québec, province de Québec, G1W 5C4.

Donné à Québec, ce 14 juin 2023.

M<sup>e</sup> Jean-François ASSELIN, liquidateur

>16530

### AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné qu'à la suite du décès de feu Noëline Perron, en son vivant domiciliée au 160, rue Saint-Denis, Saint-Ubalde (Québec), G0A 4L0, survenu le 19 décembre 2022, un inventaire sous seing privé des biens de la défunte a été fait par la liquidatrice successorale, Nathalie Gignac, le 14 juin 2023, conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au 5-479, rue Notre-Dame, Portneuf (Québec), G0A 2Y0. Signé ce 14 juin 2023.

Nathalie Gignac, liquidateur

>16533

Au

**COURRIER DE PORTNEUF**

les arts et la culture sont dans notre nature!

Partagez-nous vos programmations à [redaction@courrierdeportneuf.com](mailto:redaction@courrierdeportneuf.com)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE SAINT-MAURICE  
Localité : Shawinigan  
NO: 410-17-002126-238

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre civile)

MUNICIPALITÉ DE LAC-AUX-SABLES  
Demanderesse

c.  
RAYMOND GODON

Défendeur

### AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (Articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Raymond Godon de vous présenter au greffe de la Cour supérieure (Chambre civile) du district de Saint-Maurice, palais de justice de Shawinigan situé au 212, 6<sup>e</sup> rue de la Pointe Shawinigan (Québec) G9N 8B6 dans les 30 jours afin de recevoir copie de la demande introductive d'instance qui y a été laissée à votre attention. Veuillez noter que la demande introductive d'instance sera présentée à la Cour le 19 septembre 2023 à 9h en salle 2.07.

Le présent avis est publié aux termes du jugement rendu le 12 juin 2023 par la greffière, Émilie Deschênes de la Cour supérieure (Chambre civile) dans le dossier numéro 410 17 002126-238.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

QUÉBEC, ce 13 juin 2023  
TREMBLAY BOIS MIGNAULT & LEMAY  
S.E.N.C.R.L.  
(M<sup>e</sup> OLIVIER ARSENAU)  
Avocats de la demanderesse

>16520

Don in memoriam  
En souvenir d'un être cher



Du soutien au quotidien

Fondation québécoise  
du cancer

1 877 336-4443  
[www.fqc.qc.ca](http://www.fqc.qc.ca)